

HYDRO-EXPLOITATIONS

Société Anonyme
au capital de 1.968.000€

Siège social : 9 avenue Hubert Germain, c/o Société Opportunité,
75116 PARIS
RCS PARIS : 775.554.595
(la « **Société** »)

CERAC SAS

Emmanuelle ROUX
121 avenue Maréchal Soult
64100 BAYONNE

Paris, le 30 juillet 2026

Par courrier recommandé avec accusé de réception

Madame le Commissaire aux comptes,

Nous avons l'honneur de vous informer, par la présente, que les actionnaires de notre Société sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de notre Société qui se tiendra le **30 septembre 2026 à 9 heures** dans les locaux du cabinet VAUGHAN AVOCATS, 15 rue de la Bourse, 31000 TOULOUSE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et sur les comptes consolidés ;
- Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et sur les comptes consolidés ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Arrivée du terme des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Conformément aux dispositions statutaires, vous êtes également convoquée à cette assemblée.

En outre, vous trouverez ci-après l'état des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, savoir :

- **Locations de bureaux et refacturation de frais de structure par la société BARTHE ENR :**
Montant au 31.12.2025 : 2.870€ HT

➤ **Convention de trésorerie :**

Le 12 juillet 2018 a été mise en place une convention de trésorerie, modifiée par avenant en date du 17 février 2025, entre la société mère POTAMOS et ses sociétés-filles HYDRO-EXPLOITATIONS, CERBERE, SOCIETE D'ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE, STE HYDRO-ELECTRIQUE DE SAINT-AVENTIN, SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE, FINANCIERE CLAMAGIRAND et RATIE CLAMAGIRAND.

➤ **Compte courant d'intégration fiscale :**

- Avec la filiale SOCIETE HYDRO-ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN :

Montant au 31.12.2025 : 40.831€

- Avec la filiale SOCIETE HYDRO-ELECTRIQUE DE GUYENNE ET GASCOGNE :

Montant au 31.12.2025 : 27.126€

➤ **Avances en compte courant :**

- Avec la filiale SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE :

La Société a réalisé une avance en compte courant d'un montant de 200.840€ dans les livres de la société SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE, productive d'intérêts qui s'élevaient à 7.377€ au 31 décembre 2025.

- Avec la filiale CERBERE :

- La Société a réalisé une avance en compte courant d'un montant de 390.117€ à la société CERBERE, productive d'intérêts qui s'élevaient à 7.392€ au 31 décembre 2025.
- La Société est toujours créancière de la société CERBERE au titre d'avances de trésorerie pour un montant de 150.000€. Ces avances de trésorerie ont été productives d'intérêts, qui s'élevaient à 6.825€ au 31 décembre 2025.

- Avec la filiale FINANCIERE CLAMAGIRAND :

La Société a réalisé une avance en compte courant d'un montant de 595.568€ à la société FINANCIERE CLAMAGIRAND, productive d'intérêts qui s'élevaient à 26.263€ au 31 décembre 2025.

- Avec la filiale RATIE CLAMAGIRAND :

La Société a réalisé une avance en compte courant d'un montant de 658.025€ à la société RATIE CLAMAGIRAND, productive d'intérêts qui s'élevaient à 29.017€ au 31 décembre 2025.

- Avec l'associée POTAMOS :

La Société a réalisé une avance de trésorerie d'un montant de 1.318.937€ à la société POTAMOS, productive d'intérêts qui s'élevaient à 87.238€ au 31 décembre 2025.

- Avec la filiale SOCIETE D'ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE – SEGG :

La société SOCIETE D'ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE est titulaire d'un compte courant créditeur de 4.923€ dans les livres de la Société, productif d'intérêts qui s'élevaient à 5.139€ au 31 décembre 2025.

○ Avec la filiale SOCIETE HYDRO-ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN :

La société SOCIETE HYDRO-ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN est titulaire d'un compte courant créditeur d'un montant de 407.151€ dans les livres de la Société, productif d'intérêts qui s'élevaient à 26.715€ au 31 décembre 2025.

➤ **Prestations de services :**

Au 31 décembre 2025, les prestations fournies par la société POTAMOS à la Société au titre d'une convention de prestations de services en date du 29 novembre 2019, telle que modifiée par voie d'avenant en date du 1^{er} janvier 2020, ont donné lieu à une facturation de 78.000€ HT.

➤ **Prestations de maintenance :**

Au 31 décembre 2025, les prestations fournies par la société POTAMOS à la Société au titre d'une convention de maintenance en date du 29 novembre 2019, telle que modifiée par voie d'avenant en date du 1^{er} janvier 2020, ont donné lieu à une facturation de 38.920€ HT.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Commissaire aux comptes, l'expression de nos salutations distinguées.

François BLRTHE

Le Conseil d'administration